

Rapport annuel et recommandations du Conseil pour 2021

1. AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GENERAL

Après 2020, nous espérons et prévoyions que 2021 serait l'année du retour à une vie et à un mode de travail normaux. Cependant, comme nous le savons de par nos expériences dans le domaine de la santé végétale, le contrôle des épidémies peut prendre plus de temps que prévu. La pandémie a continué à dominer nos vies en 2021 et l'Année internationale de la santé des végétaux (AISV) a été officieusement prolongée jusqu'au 1^{er} juillet 2021, avec l'intention d'utiliser ces six mois supplémentaires pour compenser toutes les activités qui n'avaient pas pu avoir lieu en 2020. La situation liée à la COVID-19 a cependant nécessité que le Secrétariat de l'OEPP continue principalement à travailler à distance. Les activités de sensibilisation se sont poursuivies en ligne et les réunions ont été organisées par visioconférence. La première conférence internationale sur la santé des végétaux, reprogrammée pour la fin juin 2021 en Finlande, et devant se terminer par une cérémonie de clôture de l'AISV au 1er juillet 2021, a de nouveau été reportée, cette fois à 2022.

Notre expérience en matière d'organisation de visioconférences et de webinaires s'est accrue, mais notre volonté de nous rencontrer à nouveau en personne a également augmentée. En 2021, quelques réunions de l'OEPP ont pu être organisées sous forme de réunions hybrides avec certains experts physiquement présents et d'autres connectés à distance. Cela s'est avéré être très exigeant : il est particulièrement difficile d'impliquer tous les experts de manière égale. Néanmoins, le travail de l'OEPP a pu se poursuivre grâce à tous les efforts supplémentaires des experts de notre région, et parfois d'autres régions, ainsi que du personnel du Secrétariat de l'OEPP. Tous ces engagements forts pour les activités de l'OEPP ont permis de réaliser la plupart des tâches prévues pour 2021.

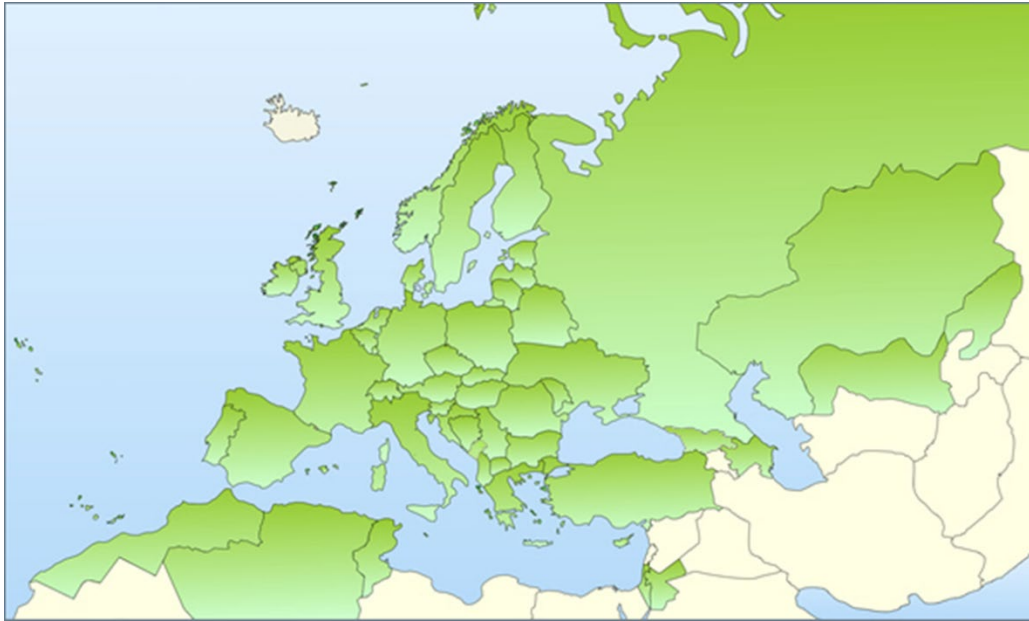
Les leçons tirées de ces deux années d'adaptation aux restrictions sont que les épidémies, y compris celles concernant la santé humaine, requièrent des efforts supplémentaires, mais les experts phytosanitaires de notre région sont flexibles et motivés pour continuer à protéger les végétaux. L'OEPP peut réaliser une partie de ses activités avec des réunions à distance, et cela se poursuivra dans les années à venir : cela a l'avantage de pouvoir augmenter le nombre de participants et ainsi de permettre une plus grande implication des représentants et experts de nos pays membres. Cela a également montré qu'une interaction en présentiel est nécessaire, car elle permet des discussions plus approfondies sur des sujets difficiles et est nécessaire pour travailler efficacement avec les nouveaux experts qui contribuent aux activités de l'OEPP. En fin de compte, les experts et les représentants, indépendamment de leur nationalité et de leur origine, sont des personnes qui travaillent ensemble, et cela est plus facile lorsque les personnes se connaissent et ont des possibilités d'interactions informelles.

2022 est désormais l'année où nous espérons un retour à la normale, tant dans nos vies que dans notre travail, bien qu'il s'agisse d'une « nouvelle normalité », impliquant, pour les activités de l'OEPP, une combinaison de réunions en présentiel et à distance et de travail en commun dans une salle de réunion et par internet. De cette manière, l'OEPP peut offrir une plateforme de rencontre aux experts en santé végétale de la région OEPP. Cela sera également important pour la continuité des activités de l'OEPP qui repose sur les experts de la région. Les activités de l'OEPP continuent de se concentrer sur la protection de la santé végétale avec le soutien de nombreux experts dévoués de nos pays membres et des membres du personnel du Secrétariat de l'OEPP.

Nico Horn, le 19 avril 2022.

2. CONSTITUTION ET ADHESION

L'Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes (OEPP) est une organisation intergouvernementale fondée en 1951 par des représentants de 15 états. La Convention a depuis été amendée, la dernière modification date de 1999. L'OEPP compte donc désormais 52 pays membres, représentés en vert sur la carte ci-dessous.



3. PRINCIPAUX EVENEMENTS DE 2021

Trente-neuf des cinquante-deux pays membres de l'OEPP étaient représentés à la session annuelle du Conseil, qui s'est tenue par visioconférence les 28 et 29 septembre. Le Conseil a approuvé les rapports annuels et financiers pour 2020, adopté un certain nombre de normes, noté les progrès réalisés en 2021 et approuvé le budget et le programme de travail pour 2022.

Le Comité exécutif, composé du Président, du Vice-président et des représentants de la Belgique, de l'Irlande, d'Israël, de Jersey, de la Moldavie, de l'Ouzbékistan et de la République tchèque s'est réuni quatre fois par visioconférence en 2021. La réunion principale s'est tenue au mois de mai, deux sessions extraordinaires ont eu lieu en février et juillet afin de discuter de points spécifiques de l'ordre du jour et de préparer le Conseil. La réunion finale de l'année a eu lieu, comme d'habitude, la veille du Conseil au mois de septembre. Le représentant d'Israël est arrivé au terme de son mandat de trois ans au sein du Comité exécutif et le représentant de Jersey est arrivé au terme de son mandat de quatre ans (mandat normal prolongé d'un an supplémentaire). Le représentant de la République tchèque a été invité à siéger pour une quatrième année afin d'assurer une continuité.

La 51^e réunion du Groupe de travail sur les produits phytosanitaires s'est tenue par visioconférence les 14 et 15 juin. Il y avait 18 participants de 15 pays membres ainsi qu'un représentant de CropLife Europe (CLE) et de l'Association mondiale de l'industrie du biocontrôle (IBMA).

La 59^e réunion du Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire s'est tenue par visioconférence du 16 au 18 juin. 35 participants de 26 pays membres y ont assisté, ainsi que 8 observateurs : quatre de la Commission européenne, un représentant du Secrétariat général du Conseil de l'UE, les Directeurs exécutifs de la NAPPO (Organisation nord-américaine pour la protection des plantes) et de la NEPPO (Organisation pour la protection des plantes au Proche-Orient) ainsi qu'un observateur du service d'inspection en santé animale et végétale du département américain de l'Agriculture (USDA/APHIS).

Les conclusions des réunions du Conseil, du Comité exécutif et des Groupes de travail sont présentées ci-dessous sous les rubriques correspondantes de la stratégie OEPP.

4. PANELS ACTIFS EN 2021

4.1 Dans le cadre du Groupe de travail sur les produits phytosanitaires

Panel sur les normes générales d'évaluation biologique des produits phytosanitaires (*Panel sur les normes générales*). Ce Panel joue également un rôle de supervision pour les groupes d'experts suivants : Groupe d'experts sur l'harmonisation des données sur les produits phytosanitaires (*Panel sur l'harmonisation*), Groupe d'experts sur la résistance concernant les produits phytosanitaires (*Panel sur la résistance*), Groupe d'experts sur les bases de données d'extrapolation.

Panel pour l'évaluation biologique des herbicides et des régulateurs de croissance (*Panel sur les herbicides*)

Panel pour l'évaluation biologique des fongicides et des insecticides (*Panel sur les fongicides/insecticides*)

4.2 Dans le cadre du Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire

Panel sur les affaires phytosanitaires mondiales

Panel sur les mesures phytosanitaires

Panel sur les organismes de quarantaine forestiers

Panel sur les mesures phytosanitaires pour la pomme de terre

Panel sur les inspections phytosanitaires

Panel sur l'information en protection des plantes

Panel sur le diagnostic et l'assurance qualité

Panel sur le diagnostic en entomologie

Panel sur le diagnostic en nématologie

Panel sur le diagnostic en bactériologie

Panel sur le diagnostic en mycologie

Panel sur le diagnostic en virologie et phytoplasmodologie

Panel sur les plantes exotiques envahissantes

Panel conjoint OEPP/OILB sur les agents de lutte biologique

Le calendrier des réunions de l'OEPP en 2021 figure en Annexe 1 du présent rapport.

5. PERSONNEL

Cette section résume brièvement le rôle principal et les responsabilités de chacun au cours de l'année. M. Orlinski a fait valoir ses droits à la retraite en 2021, après 25 ans de contribution aux activités de l'OEPP, en collaboration avec les experts de nos pays membres, particulièrement dans les domaines des organismes forestiers et des agents de lutte biologique.

Nico Horn, Directeur général, est responsable devant le Conseil de la direction générale de l'OEPP ; il a présidé les deux Groupes de travail et plusieurs Panels, et a dirigé le développement et la mise en œuvre du programme de travail et de la stratégie.

Françoise Petter, Directrice adjointe, a dirigé le programme du Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire, y compris les activités sur l'analyse du risque phytosanitaire et le diagnostic, et a présidé le Panel sur les mesures phytosanitaires et les six Panels sur le diagnostic. Elle a également participé à des projets dans le domaine du diagnostic et des mesures phytosanitaires (y compris la finalisation du transfert de la base de données Q-bank à l'OEPP) et a aidé le Directeur général dans ses activités.

Nathalie Boutron, Adjointe au responsable informatique, a fourni un soutien informatique à l'Unité de coordination pour les usages mineurs et à l'OEPP, notamment concernant la création de sites internet et de bases de données. Elle a également participé à des projets.

Barbara Edler a dirigé l'Unité de coordination pour les usages mineurs (MUCF).

Baldissera Giovani a travaillé en tant que Coordinateur du réseau Eupresco. Il a également apporté son soutien aux activités de trois Panels OEPP sur le diagnostic et certains projets, dont le projet XF-ACTORS.

Damien Griessinger, Responsable informatique, a géré les systèmes informatiques de l'OEPP, supervisé l'équipe de soutien administratif et travaillé avec la Responsable de l'information pour développer les bases de données et les services internet. Il a également participé à des projets, notamment la finalisation du transfert de la base de données Q-bank à l'OEPP.

Valerio Lucchesi, Adjoint scientifique, a apporté un appui au programme sur les produits phytosanitaires et aux projets de ce programme, et a coordonné le travail du Panel sur les affaires phytosanitaires mondiales.

Éliane Madène, Administratrice, est responsable de tous les aspects administratifs et de la comptabilité. Elle a collaboré avec l'expert-comptable de l'OEPP pour établir la comptabilité annuelle.

Ewa Matyjaszczyk, Adjointe scientifique, a dirigé le programme de travail sur les produits phytosanitaires et est responsable du Groupe de travail et des Panels sur les produits phytosanitaires.

Cintia Mauchien a supervisé l'équipe de soutien administratif et apporté un soutien administratif et financier aux projets de l'OEPP, ainsi qu'à l'Unité de coordination pour les usages mineurs (MUCF).

Madeleine McMullen, Responsable de la rédaction, a géré la production du Bulletin OEPP et édité les documents préparés par l'OEPP en anglais. Elle a également participé à des projets.

Joséphine Meyer a apporté son aide dans de nombreux domaines d'activité de l'OEPP, y compris dans l'organisation de réunions techniques et les traductions en français.

Andrei Orlinski, Adjoint scientifique jusqu'à son départ le 1er juillet 2021, a dirigé les activités relatives aux organismes de quarantaine forestiers et aux agents de lutte biologique et coordonné la communication avec les experts russophones de la région OEPP.

Camille Picard a apporté un appui aux activités du Panel sur les mesures phytosanitaires, dirigé les activités du Panel sur les mesures phytosanitaires pour la pomme de terre, réalisé des analyses du risque phytosanitaire (ARP) et contribué au projet XF-ACTORS.

Anne-Sophie Roy, Responsable de l'information et webmaster, a dirigé les activités sur l'analyse prospective et la Liste d'Alerte de l'OEPP, préparé le Service d'Information mensuel de l'OEPP, maintenu à jour et édité le site internet et les bases de données de l'OEPP, ainsi que les Codes OEPP et le projet de l'OEPP relatif à l'information (fiches informatives).

Diana Ryzhkova a fourni un soutien à l'organisation de réunions techniques et traduit des documents administratifs en russe.

Muriel Suffert, Adjointe scientifique, a apporté un appui aux activités relevant des services d'information de l'OEPP et du Panel sur les mesures phytosanitaires. Elle a également maintenu à jour la plateforme sur l'analyse du risque phytosanitaire.

Rob Tanner, Adjoint scientifique, a dirigé le programme de travail sur les plantes exotiques envahissantes, les activités du Panel sur les inspections phytosanitaires et celles du Panel conjoint OEPP/OILB sur les agents de lutte biologique.

Charlotte Trontin a contribué au projet VALITEST et apporté un soutien aux activités des Panels sur le diagnostic de l'OEPP. Elle a également travaillé sur les aspects techniques des dernières étapes du transfert de la base de données Q-bank vers l'OEPP.

Le Secrétariat a bénéficié de l'assistance d'un certain nombre de consultants pour obtenir des conseils spécifiques.

Mme **Fabienne Grousset** a travaillé sur des projets, des analyses du risque phytosanitaire, des traductions ainsi que sur les codes OEPP. M. **Jean-Louis Lavigne**, expert-comptable, a assisté l'Administratrice pour la comptabilité et l'établissement du rapport financier. Un certain nombre de traducteurs et d'interprètes indépendants ont aidé l'OEPP à mettre à disposition des documents en anglais et russe et à faciliter la participation aux réunions administratives.

6. PROGRES REALISES EN 2021 VIS-A-VIS DE LA STRATEGIE 2021-2025

Les dates et lieux des réunions qui ne sont pas précisés ici figurent dans le calendrier en annexe du présent rapport.

7. OBJECTIF STRATEGIQUE 1 - AMELIORER LA PROTECTION DE LA SANTE DES VEGETAUX

7.1 Produits phytosanitaires

Les activités sur les produits phytosanitaires ont pu se poursuivre malgré la pandémie de COVID-19 et les réunions ont été organisées en ligne. Le Groupe de travail sur les produits phytosanitaires a approuvé une nouvelle norme spécifique dans la série PP1 Évaluation biologique des produits phytosanitaires. Le Groupe de travail a également approuvé huit normes révisées dans la même série, dont six normes spécifiques et deux normes générales. Ces normes ont ensuite été adoptées par le Conseil. Les normes adoptées sont listées dans la section « Recommandations du Conseil de l'OEPP en 2021 ». La base de données en ligne des Normes PP1 a été mise à jour avec les Normes PP1 nouvelles et révisées qui ont été adoptées en 2021.

Les Normes révisées comprennent la Norme OEPP PP 1/248 *Harmonisation de la classification et codage des usages de produits phytosanitaires*. La révision a été faite suite à la finalisation de la classification des Codes OEPP pour décrire les utilisations des produits phytosanitaires.

La base de données OEPP sur les cas de résistance a été finalisée et mise en ligne sur le site de l'OEPP (<https://resistance.eppo.int/>). Cette nouvelle base de données a pour but d'échanger des informations entre les régulateurs des pays membres de l'OEPP et l'industrie des produits phytosanitaires (qui fournit des informations par le biais des Comités d'action contre la résistance). Tous les pays membres de l'OEPP ont été invités à fournir des données sur les cas de résistance dans leurs pays respectifs.

Des progrès ont été réalisés dans la création d'une base de données sur les possibilités d'extrapolation pour les produits phytosanitaires. Le groupe d'experts pour la base de données d'extrapolation s'est réuni deux fois virtuellement en 2021 et un prototype de la base de données a été développé.

7.2 Diagnostics

Toutes les activités de diagnostic ont été maintenues malgré la pandémie de COVID-19 et toutes les réunions des Panels ont été organisées en ligne. Un représentant de la Commission européenne a continué à participer à toutes les réunions des Panels sur le diagnostic dans le cadre d'une collaboration stratégique visant à soutenir l'harmonisation des diagnostics entre tous nos pays membres et à renforcer les relations avec les laboratoires de référence de l'Union européenne (EURL). Des membres des EURL ont également été nommés comme membres des Panels sur le diagnostic. Le Secrétariat a été invité aux réunions des EURL (bactériologie, entomologie, mycologie, nématologie et virologie) pour présenter les activités de l'OEPP dans le but de favoriser les synergies entre l'OEPP et les EURL. L'OEPP a été impliquée dans le projet VALITEST financé par l'UE et dans le projet XF-ACTORS, décrits plus en détail ci-après dans la rubrique projets (voir Objectif stratégique 4). Une contribution a également été apportée au programme de développement du cadre stratégique 2020-2030 de la CIPV concernant la mise en réseau des laboratoires de diagnostic.

Vingt-quatre consultations des pays membres sur des Normes de diagnostic de l'OEPP nouvelles ou révisées ont été organisées en 2021 (dont treize consultations en phase finale), aboutissant à deux nouvelles Normes spécifiques à un organisme nuisible et dix révisions. L'OEPP compte désormais plus de 140 Normes sur le diagnostic. Deux révisions de Normes générales ont également été approuvées. De plus, deux nouvelles Normes sur les *Directives pour la gestion des collections de nématodes utilisées pour la production et le maintien de matériel de référence* et sur les *Directives pour la production de matériel biologique de référence* ont été approuvées. La révision de la norme PM 7/122 sur l'organisation de comparaisons inter-laboratoires a été lancée, ainsi que l'élaboration d'une norme sur le séquençage à haut débit. La révision de protocoles de diagnostic spécifiques a également été initiée afin d'intégrer les dernières informations scientifiques sur certains organismes nuisibles générées par les projets financés par l'UE (XF-ACTORS, VALITEST) et les projets Euphresco. Un nouveau protocole de diagnostic sur *Agriilus planipennis* et un protocole générique pour la détection et l'identification des *Begomovirus* sur les

cucurbitacées, l'aubergine, le poivron et la tomate sont en cours de développement et devraient être adoptés en 2022.

Plusieurs cours de formation ont été organisés dans le cadre du projet VALITEST financé par l'UE et sont disponibles en ligne (voir ci-dessous sous projets).

7.3 Risques et mesures phytosanitaires

Le Panel sur les mesures phytosanitaires s'est réuni à distance au printemps tandis que la réunion d'automne a pu être réalisée en présentiel à Athènes avec certains experts connectés à distance à cause des restrictions sur les déplacements.

Le développement de la plateforme sur l'ARP créée pour faciliter le partage d'information entre les pays membres (<https://pra.eppo.int/>) s'est poursuivi : vingt-quatre pays membres ont désormais un compte. Plus de 1600 ARP, y compris des ARP de l'OEPP et de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et de nombreuses ARP nationales, étaient disponibles sur la plateforme à la fin de l'année 2021. Un certain nombre d'ARP nationales ainsi que des avis scientifiques préparés par l'EFSA ont été examinés afin de déterminer s'ils pouvaient être utilisés comme base pour formuler des recommandations de l'OEPP pour la réglementation des organismes nuisibles (grapevine red blotch virus, tomato leaf curl New Dehli virus qui devraient être recommandés pour réglementation en 2022).

L'OEPP a ajouté un certain nombre d'organismes à la liste d'organismes nuisibles recommandés pour réglementation en tant qu'organismes de quarantaine. Cela inclut l'addition de blueberry leaf mottle virus (BLMoV), *Chrysobothris femorata*, *C. mali*, *Orgyia leucostigma* à la liste A1 des organismes nuisibles absents de la région OEPP et l'addition de *Anoplophora glabripennis*, *Aromia bungii*, *Celastrus orbiculatus*, *Spodoptera frugiperda*, *Xanthomonas citri* pv. *fuscans* à la liste A2 des organismes nuisibles présents dans la région OEPP. Un certain nombre de ces changements ont été apportés afin de refléter des changements taxonomiques récents. Deux organismes nuisibles ont été évalués en se basant sur des ARP nationales ou des catégorisations de l'EFSA et aucune réglementation les concernant n'a été proposée : *Heterodera elachista* et *Saperda tridentata*. Le *Citrus bark cracking viroid* (CBCVd) a été recommandé pour réglementation en 2017 sur la base d'une ARP nationale, et des mesures de gestion ont été approuvées en 2021.

Le Panel a poursuivi l'élaboration d'une norme comportant des directives sur la conception et la mise en œuvre d'une zone tampon qui a été approuvée en septembre 2021. Le travail conjoint entre le Panel sur les mesures phytosanitaires et le Panel sur le diagnostic en nématologie afin d'identifier les mesures horizontales pour les espèces de *Meloidogyne* s'est poursuivi, en particulier pour concevoir des zones exemptes de ces organismes nuisibles. Le Secrétariat a poursuivi l'élaboration du document Excel compilant les mesures phytosanitaires recommandées par l'OEPP, dans le cadre des ARP, préparées par les groupes d'experts de l'OEPP et des ARP nationales dont les mesures ont été approuvées par l'OEPP. Ce travail important, initialement prévu comme un outil interne au Secrétariat servant à retrouver les différentes mesures de gestion des risques lors de l'élaboration de nouvelles ARP, a été finalisé en 2021 et mis à disposition des pays membres de l'OEPP via la partie restreinte de la plateforme sur l'ARP. Ce travail a permis de modifier des documents d'ARP existants afin d'améliorer la cohérence des recommandations de l'OEPP.

Le Panel sur les mesures phytosanitaires pour la pomme de terre a finalisé l'élaboration d'une nouvelle norme PM 3/93 sur la gestion du risque phytosanitaire lié au mouvement de sol associé aux cultures racinaires et pomme de terre, pour la culture de la pomme de terre. Le Panel a également finalisé la révision de la norme PM 3/68 Tests de variétés de pommes de terre pour évaluer leur résistance à *Globodera rostochiensis* et *Globodera pallida*. Ces normes ont été adoptées par le Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire et approuvées par le Conseil. Un corrigendum pour la PM 3/59 *Synchytrium endobioticum* : *déréglementation de parcelles précédemment infestées* a été publié. Le Panel a également entamé un travail de préparation pour la révision de la norme PM 3/70 *Certification à l'exportation et vérification de conformité à l'importation pour les tubercules de pommes de terre*.

Le Panel sur les organismes de quarantaine forestiers a travaillé sur l'homogénéisation et la cohérence entre les normes PM 8 sur les mesures phytosanitaires générales pour les espèces d'arbres. Cette façon standardisée de former les mesures phytosanitaires a été appliquée à trois nouvelles normes PM 8 pour *Acer*, *Platanus* et *Tilia*. Ces trois nouvelles normes PM 8 ont été adoptées par le Groupe de travail pour

l'étude de la réglementation phytosanitaire et approuvées par le Conseil. Le Panel considère que les radiations telles que décrites dans la Norme OEPP PM 10/8 *Désinfestation du bois avec des radiations ionisantes* restent valables et constituent une mesure phytosanitaire possible pour le bois. Il a conclu que le séchage à l'étuve pourrait être utilisé comme traitement pour empêcher la (ré)infestation du bois pendant le stockage et le transport.

En raison de la pandémie de COVID-19, des réunions de groupes d'experts ont été organisées par visioconférence pour continuer la révision du schéma de certification PM 4 sur les oliviers, ainsi que pour préparer la révision de la norme PM 3/66 sur la gestion des risques phytosanitaires associés à l'utilisation de déchets d'origine végétale. La révision du schéma de certification PM 4 sur les oliviers a demandé un travail conjoint entre les équipes OEPP sur le diagnostic et sur les mesures phytosanitaires. Un corrigendum de la norme PM 5/8 *Directives relatives à la mesure phytosanitaire intitulée 'Végétaux cultivés en isolement physique complet'* a été publié. Le Secrétariat de l'OEPP a continué de travailler par visioconférence afin de poursuivre les activités d'ARP. Les directives ont été finalisées expliquant comment examiner des ARP faites par des organisations autres que l'OEPP afin de préparer les recommandations de l'OEPP.

Plusieurs autres normes, nouvelles ou révisées, ont été adoptées par le Conseil et sont présentées dans la section « Recommandations du Conseil de l'OEPP en 2021 ».

7.4 Plantes exotiques envahissantes

Le Panel sur les plantes exotiques envahissantes a tenu sa 26^e réunion en visioconférence.

Début 2021, le Panel sur les plantes exotiques envahissantes a mis en place un groupe d'experts (EWG) pour l'ARP qui s'est tenue en ligne à cause de la situation liée à la COVID-19. L'EWG a évalué le risque posé par *Celastrus orbiculatus* pour la région de l'OEPP et un expert d'Amérique du Nord a rejoint les experts de la région OEPP. Cette espèce a été ajoutée à la liste A2 de l'OEPP des espèces recommandées pour réglementation après approbation de l'ARP par le Conseil de l'OEPP.

Les normes PM 9/7 (2) *Ambrosia artemisiifolia* et PM 9/8 (2) *Pontederia crassipes* ont été mises à jour. Les deux normes ont été approuvées par le Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire et adoptées par le Conseil. Le Panel a élaboré une nouvelle norme PM 9, la PM 9/31 *Ambrosia trifida*, qui a été adoptée par le Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire et approuvée par le Conseil. Le Panel a poursuivi l'élaboration d'un projet de norme PM 3 sur l'inspection des plantes exotiques envahissantes aux frontières, en collaboration avec le Panel sur les inspections phytosanitaires. La norme fournira des directives aux inspecteurs sur la manière d'inspecter, de détecter et de confirmer la présence de plantes exotiques envahissantes dans les envois de marchandises.

Quatre espèces ont été classées en utilisant le processus de priorisation de l'OEPP pour les plantes exotiques envahissantes. Deux espèces ont été ajoutées à la liste OEPP des plantes exotiques envahissantes, *Acacia saligna* et *Asclepias syriaca*. Deux espèces de *Solanum*, *Solanum carolinense* et *S. viarum*, ont été classées comme hautement prioritaires pour l'ARP. Cinq plantes exotiques envahissantes ont été ajoutées à la Liste d'Alerte de l'OEPP en 2021, à savoir *Artemisia princeps*, *Euphorbia davidii*, *E. heterophylla*, *Paulownia tomentosa* et *Sarracenia purpurea*.

Le Panel a examiné une brève étude sur les espèces de bambous envahissantes dans la région OEPP et a convenu d'ajouter des données d'occurrence spécifiques à chaque pays à une feuille de calcul qui sera évaluée lors de la réunion du Panel de 2022. Il a convenu que cet exercice est utile pour classer par ordre de priorité les espèces de bambous potentiellement envahissantes de cette grande sous-famille.

Le Panel a formé un sous-groupe pour étudier différents scénarios pour mettre à jour les listes de plantes exotiques de l'OEPP et examiner si ces mises à jour auront des implications sur le processus de priorisation de l'OEPP. Ce sous-groupe se réunira à distance en 2022.

7.5 Inspections phytosanitaires

Le Panel sur les inspections phytosanitaires a tenu sa 9^e réunion par visioconférence. Une nouvelle norme PM 3, la PM 3/92 *Inspection des envois de légumes et fruits frais pour les mouches des fruits* a été élaborée par le Panel et trois normes ont été mises à jour : la norme PM 3/76 *Arbres de Malus, Pyrus, Cydonia et*

Prunus spp. - *Inspection des lieux de production*, la PM 3/80 *Inspection des envois de semences de Solanum lycopersicum*, la PM 3/78 *Inspection des envois de semence et de grain de céréales*. Ces quatre normes ont été adoptées par le Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire et approuvées par le Conseil.

Le Panel a poursuivi l'élaboration de deux projets de normes PM 3 : un projet de norme sur l'inspection du sol adhérent aux végétaux, et un projet de norme sur l'inspection des bagages et le contrôle des passagers aux points d'entrée.

Le Panel a mis à jour la norme PM 3/77 *Végétaux destinés à la plantation (légumes) en conditions protégées - Inspection des lieux de production*. Le Panel sur les inspections phytosanitaires a convenu qu'une nouvelle norme devrait être élaborée sur l'inspection des lieux de production pour les agrumes destinés à la plantation. Un sous-groupe sera formé pour élaborer cette norme et sera composé d'experts sur les agrumes étrangers au Panel.

7.6 Agents de lutte biologique

Le Panel conjoint OEPP/OILB sur les agents de lutte biologique a tenu sa 14^e réunion en visioconférence. Une norme a été mise à jour : PM 6/3(5) *Agents de lutte biologique d'utilisation sûre dans la région OEPP*. Cette norme mise à jour a été adoptée par le Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire et approuvée par le Conseil.

Le Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire a approuvé l'ajout de trois agents de lutte biologique à la norme OEPP PM 6/4, Annexe 1, à savoir *Anastatus bifasciatus*, *Heterorhabditis downesi* et *Eupeodes corollae*. De plus, le Panel conjoint OEPP/OILB a examiné quatre nouveaux agents de lutte biologique à ajouter à la norme OEPP PM 6/4, à savoir *Exochomus quadripustulatus*, *Micromus angulatus*, *Pronematus ubiquitousus* et *Trissolcus basalus*. Lorsque nécessaire, des informations complémentaires sur les agents de lutte biologique ont été demandées au demandeur. Ces dossiers seront présentés au Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire en 2022.

Le Panel a discuté la possibilité de mettre à jour la PM 6/1(1) *Première importation d'agents exotiques de lutte biologique aux fins de recherche en confinement* et la PM 6/2(3) *Importation et lâcher d'agents de lutte biologique non-indigènes* et a convenu de revoir ces normes en 2022 et d'évaluer si une révision est nécessaire. Le Panel a également lancé l'élaboration d'une nouvelle norme sur les tests de gamme d'hôtes des agents de lutte biologique contre les plantes exotiques envahissantes.

Les listes d'agents de lutte biologique largement utilisés dans la région de l'OEPP ont été rendues plus visibles dans la base de données de l'OEPP. Les utilisateurs de Global Database peuvent à présent consulter les listes des espèces de la PM 6/3 à l'aide de la fonction de recherche de catégorisation. Le Panel a également accepté de fournir des images des agents de lutte biologique à la base de données.

Le Panel a convenu de lancer l'élaboration d'un document de synthèse sur le rôle de la lutte biologique dans le contrôle des organismes nuisibles réglementés. Ce document peut contribuer à faire connaître la lutte biologique en tant qu'outil de contrôle des organismes nuisibles réglementés. En outre, le document peut suggérer comment et quand le contrôle biologique doit être inclus dans les plans d'urgence.

Le Panel a également discuté du potentiel d'une plateforme en ligne pour échanger des informations sur les évaluations des risques des agents de contrôle biologique. Le Panel a discuté de l'intérêt d'une telle plateforme, et il a été convenu que les membres du Panel exploreraient plus avant les besoins et la volonté de partager les évaluations des risques sur une telle plateforme au sein de leurs instituts et fourniraient un retour d'information lors de la réunion du Panel en 2022.

8. OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : COMMUNICATION AVEC LES ONPV ET LES PARTIES PRENANTES

8.1 Services d'information

Le Service d'information mensuel de l'OEPP a été envoyé tous les mois à plus de 4 000 destinataires diffusant des informations provenant de rapports sur les organismes nuisibles listés et potentiellement importants dans le monde. Douze « mini-fiches » ont été élaborées sur les organismes nuisibles et les plantes envahissantes ajoutés à la Liste d'Alerte pour assurer l'alerte précoce. Le Service d'Information est disponible gratuitement en français et en anglais.

Trois numéros du Bulletin OEPP ont été publiés en 2021 et remis gratuitement aux membres de l'OEPP. Un nouveau format pour le Bulletin a été convenu et appliqué à partir du numéro de décembre.

1. *Bulletin OEPP/EPPO Bulletin 51(1)* (2021-04), pp. 1-236, comprenant un éditorial, 16 normes (et les détails concernant des révisions mineures de 5 autres normes) et 5 articles originaux.
2. *Bulletin OEPP/EPPO Bulletin 51(2)* (2021-08), pp. 237-350, comprenant un éditorial, 2 normes et 13 articles originaux.
3. *Bulletin OEPP/EPPO Bulletin 51(3)* (2021-12), pp. 351-680, comprenant un éditorial, 18 normes, 7 articles originaux, le rapport annuel et les recommandations du Conseil pour 2020.

Les 10 titres du Bulletin de l'OEPP les plus téléchargés en 2021 sont les suivants :

Classe ment	Titre	Volume (année)	N°	Nb de téléchargements
1	PM 7/119 (1) Extraction de nématodes	43 (2013)	3	8 593
2	PM 7/24 (4) <i>Xylella fastidiosa</i>	49 (2019)	2	5 094
3	PM 7/146 (1) Tomato brown rugose fruit virus	51 (2021)	1	4 347
4	PM 7/98 (4) Exigences spécifiques pour les laboratoires se préparant à l'accréditation pour une activité de diagnostic phytosanitaire	49 (2019)	3	4 283
5	Fiche informative sur le tomato brown rugose fruit virus	50 (2020)	3	3 292
6	PM 7/124 (1) <i>Spodoptera littoralis</i> , <i>Spodoptera litura</i> , <i>Spodoptera frugiperda</i> , <i>Spodoptera eridania</i>	45 (2015)	3	3 032
7	PM 7/21 (2) <i>Ralstonia solanacearum</i> , <i>R. pseudosolanacearum</i> et <i>R. syzygii</i> (<i>Ralstonia solanacearum</i> species complex)	48 (2018)	1	2 111
8	PM 7/129 (2) Code-barre ADN comme outil d'identification pour un ensemble d'organismes réglementés	51 (2021)	1	2 034
9	PM 7/40 (4) <i>Globodera rostochiensis</i> et <i>Globodera pallida</i>	47 (2017)	2	1 769
10	PM 7/42 (3) <i>Clavibacter michiganensis</i> subsp. <i>michiganensis</i>	46 (2016)	2	1 754

Le site internet de l'OEPP continue d'être alimenté par de nouvelles informations sur les réunions et les documents OEPP.

La maintenance et la mise à jour de la base de données principale de l'OEPP (EPPO Global Database, <https://www.gd.eppo.int>) se sont poursuivies. Les nouveaux signalements ou mises à jour de signalement (répartition géographique et gamme de plantes hôtes), identifiés au cours des activités d'analyse prospective sont tous ajoutés à la base de données. En 2021, des efforts particuliers ont été faits pour produire des listes documentées et plus exhaustives des gammes d'hôtes. Dans le cadre d'un accord de subvention de l'UE (voir Objectif stratégique 4), 68 nouvelles fiches informatives dynamiques ont été publiées dans EPPO

Global Database. Sur ces nouvelles fiches, les sections sur la taxonomie, la gamme d'hôtes et la répartition géographique sont automatiquement générées par la base de données et sont donc automatiquement maintenues à jour.

Les réseaux sociaux ont été utilisés pour attirer l'attention sur les activités de l'OEPP et sur les nouvelles lignes directrices et recommandations. L'OEPP a un compte Twitter institutionnel général [@EPPONews] pour diffuser des informations phytosanitaires d'ordre général (telles que des affiches de la campagne "Don't risk it"), les rapports de réunions mis en ligne sur le site internet, les nouvelles normes et articles du Bulletin de l'OEPP, et des informations sur les réunions à venir ainsi que des annonces sur les ateliers importants organisés par l'OEPP ou d'autres organisations régionales œuvrant en santé des végétaux. Ce compte avait 3800 followers (abonnés) (en décembre 2021) et ce chiffre est en progression constante (+600 en 2021).

L'OEPP dispose également de plusieurs comptes satellites dans différents domaines d'activité qui sont chacun gérés par des adjoints scientifiques spécifiques du Secrétariat, notamment l'analyse du risque phytosanitaire [@MurielSuffert], l'efficacité des produits phytosanitaires, compte géré par Ewa Matyjaszyk [@EPPO_efficacy]. Un compte Twitter a également été créé pour Beastie the Bug [@bug_beastie] en 2020, afin de sensibiliser le grand public dans le cadre de l'Année internationale de la santé des végétaux. Il sera maintenu et se concentrera sur la communication dans le domaine phytosanitaire. Ces comptes diffusent des informations complémentaires sur des sujets et projets spécifiques auxquels participe l'OEPP.

L'OEPP a par ailleurs un compte Facebook institutionnel avec un profil et une page [EPPO/OEPP @EPPOsecretariat] sur laquelle un certain nombre d'annonces importantes sont postées, allant de rapports de réunions OEPP aux opportunités de recrutement. La page Facebook a 2039 abonnés (en décembre 2021).

La chaîne YouTube de l'OEPP a servi à partager des vidéos et des tutoriels sur le projet Valitest, ainsi que sur Beastie the Bug.

La grande majorité des données détenues par l'OEPP sont en libre accès. La Plateforme sur les ARP (analyses du risque phytosanitaire), lancée fin 2018, comprend à la fois des documents librement disponibles et des documents qui ne sont accessibles qu'aux utilisateurs enregistrés. En 2021, de nouvelles ARP de l'OEPP, de l'EFSA et des ONPV ont été ajoutées à la plateforme.

Le Secrétariat a continué de produire des supports d'information (notamment des affiches et brochures) sous forme de kits pour les organismes nuisibles nouvellement recommandés pour réglementation par l'OEPP. Ces documents disponibles sur le site internet de l'OEPP (voir [lien](#)) peuvent être utilisés et adaptés par les pays membres dans le cadre leurs propres campagnes.

Le texte et les illustrations des documents de la campagne « Don't risk it » produits par l'OEPP en 2013 continuent à être traduits, adaptés et utilisés plus largement et existent désormais dans plus de vingt langues. Des exemples sont présentés sur le site internet de l'OEPP (voir [lien](#)).

La responsable de la rédaction, dont la principale responsabilité est le Bulletin de l'OEPP, a également assuré la révision de l'anglais et le contrôle qualité du matériel de l'OEPP publié d'autres manières. Les principaux documents administratifs ont été traduits en français. Des résumés d'articles du Bulletin de l'OEPP ont été traduits en français et en russe ; d'autres documents techniques ont été traduits en français ou en russe selon les priorités convenues avec les pays concernés. Dans le cadre du programme OEPP de traduction française, plusieurs documents destinés au Conseil (y compris le Programme de travail et la stratégie de l'OEPP 2021-2025), ainsi qu'une norme OEPP ont été traduits. Dans le cadre du programme OEPP de traductions en russe, deux normes OEPP ainsi que le Programme de travail et la stratégie 2021-2025 ont été traduits en russe. L'OEPP a traduit les présentations écrites des experts russophones afin de faciliter leur participation active lors de l'atelier régional de la CIPV.

À cause de la situation liée à la COVID-19, l'Année internationale de la santé des végétaux de 2020 (AISV) a été prolongée jusqu'à juillet 2021. L'OEPP y a participé avec la campagne de Beastie the Bug. Un spécimen de cette mascotte a été envoyé aux points de contact de l'OEPP dans tous les pays de l'OEPP, ainsi qu'à un certain nombre de partenaires de l'OEPP. Un site internet spécifique a été créé pour rassembler toutes les photos et les histoires associées (<https://beastiebug.eppo.int/>) ainsi qu'un compte Twitter dédié (https://twitter.com/bug_beastie). Malgré les restrictions de voyage et l'annulation de nombreuses réunions,

Beastie a réussi à visiter 44 pays et plus de 700 photos ont été publiées sur le site internet. Celles-ci présentent le travail d'un large éventail de professionnels de la santé de végétaux tels que des chercheurs, des inspecteurs phytosanitaires, des diagnosticiens, des gestionnaires de risques et des instituts techniques.

8.2 Codes OEPP

Les codes OEPP relatifs aux végétaux et aux organismes nuisibles sont un élément clé des bases de données de l'OEPP et d'un grand nombre de bases de données utilisées à travers le monde par l'industrie des produits phytosanitaires, les responsables de la réglementation de ces derniers, et les ONPV. Les codes sont en libre accès, mais leur maintien, nécessaire pour répondre aux besoins de tous les utilisateurs, constitue un engagement considérable de l'OEPP.

Une lettre d'information mensuelle a été distribuée aux utilisateurs de ces codes avec des précisions sur les principales modifications effectuées (par ex. la création de nouveaux codes). Le Groupe de travail sur les Produits Phytosanitaires a approuvé un certain nombre d'améliorations pour répondre au besoin d'une description harmonisée des utilisations des produits phytosanitaires et cet ensemble de nouveaux codes a été rajouté au système.

L'amélioration des codes OEPP et des bases de données associées ont été cofinancées par l'Union européenne pour une année supplémentaire, mais le cofinancement a pris fin en décembre 2021. Le but de ce projet cofinancé était de garantir, par exemple, la compatibilité entre le système de codes OEPP et le nouveau système de certificats phytosanitaires électroniques expérimenté dans le monde entier. Dans le cadre de ce projet, 4518 nouveaux codes ont été ajoutés en 2021 et d'importants efforts ont également été faits pour refléter les changements récents dans la classification taxonomique (c'est-à-dire les changements de nomenclature et de classification pour les espèces déjà présentes dans EPPO Global Database).

9. OBJECTIF STRATEGIQUE 3 - MAINTIEN ET RENFORCEMENT DES RELATIONS

9.1 La santé des plantes au niveau mondial

Le Panel sur les affaires phytosanitaires mondiales s'est réuni 3 fois en 2021, comme à son habitude. Ces réunions se sont tenues par vidéoconférence. L'atelier régional de la CIPV pour l'Europe orientale et l'Asie centrale s'est tenu à distance au mois de septembre 2021. Certains membres du Panel ont pu participer à l'atelier, renforçant ainsi les liens entre les différentes parties de la région OEPP. L'OEPP a coorganisé cet atelier avec le Secrétariat de la CIPV et le Bureau régional de la FAO pour l'Europe orientale et l'Asie centrale. L'OEPP a également organisé la traduction en russe des présentations et des Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) pertinentes en collaboration avec VNIKKR afin de faciliter la participation des experts russophones lors des discussions.

La Commission des mesures phytosanitaires (CPM) s'est tenue cette année par visioconférence. Avant la réunion de la CPM, des délégations des pays de l'OEPP ont été invitées à une réunion pour coordonner la préparation des points à l'ordre du jour de la CPM. Durant cette réunion de préparation, 43 participants étaient présents, représentant 30 pays de la région OEPP.

Le Panel chargé des affaires phytosanitaires mondiales a coordonné les commentaires sur les projets de NIMP comme à son habitude. Les projets de NIMP envoyés pour consultation au cours de l'été étaient les suivants :

- Modification de la NIMP 5 *Glossaire des termes phytosanitaires* – modifications de 2019, 2020 et 2021
- Révision de la NIMP 4 *Exigences pour l'établissement de zones indemnes*
- Révision de la NIMP 18 *Exigences pour l'utilisation d'irradiation comme mesure phytosanitaire*
- Annexe de la NIMP 20 sur l'utilisation autorisations d'importation spécifiques
- Révision ciblée de la NIMP 12 *Certificats phytosanitaires* en relation à la réexportation
- Audit dans le contexte phytosanitaire
- Normes par marchandises pour les mesures phytosanitaires
- Six annexes à la NIMP 28 *Traitements phytosanitaires contre les organismes nuisibles réglementés*

L'OEPP a participé à une réunion en ligne du Groupe de travail technique sur la quarantaine et les mesures phytosanitaires de la FAO/CIPV en lien avec le Légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*) et a contribué à la préparation des '*Directives relatives à la prévention, à la préparation et aux interventions menées dans le cadre de la lutte contre Spodoptera frugiperda*' de la CIPV et à une série de webinaires sur ce ravageur.

L'OEPP a contribué à la discussion de la CIPV sur la mise en œuvre du Cadre stratégique 2020 - 2030 de la CIPV. L'OEPP a représenté les Organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) lors du Groupe de discussion de la CIPV sur la mise en œuvre de ce Cadre stratégique, en particulier en ce qui concerne les Points du Programme de développement suivants: Coordination mondiale de la recherche et Réseau mondial de diagnostic. L'expérience de l'OEPP sur ces deux sujets a servi de base à la discussion, soulignant que les besoins régionaux peuvent être différents et qu'il est important de considérer si des réseaux régionaux ou mondiaux sont nécessaires. Lors de la mise en place d'un réseau mondial de coordination de la recherche, l'expérience d'Euphresco en matière de coordination de la recherche au-delà de la région OEPP devrait servir de base et il faudrait envisager d'étendre Euphresco plutôt que de mettre en place un nouveau réseau.

9.2 La santé des plantes dans la région OEPP

La Commission européenne et la Commission Economique Eurasienne ont participé en tant qu'observateurs permanents aux activités de l'OEPP en 2021. Des experts nommés par la Commission européenne ont participé à un certain nombre de Panels OEPP.

Le Secrétariat de l'OEPP a continué à assister en tant qu'observateur aux réunions du Panel santé des végétaux de l'EFSA organisées par visioconférence en 2021. Une téléconférence régulière a été instaurée entre l'OEPP et l'équipe phytosanitaire de l'EFSA pour se mettre à jour mutuellement sur les activités récentes (y compris les nouveaux mandats).

Un membre du Secrétariat de l'OEPP a participé au Groupe de travail de l'UE sur les Annexes à quatre reprises pour présenter et échanger sur les ARP de l'OEPP.

La collaboration avec l'Organisation Internationale de Lutte Biologique (OILB), sections régionales du paléarctique occidental et oriental, s'est poursuivie dans le cadre des activités du Panel OEPP/OILB sur les agents de lutte biologique.

10. OBJECTIF STRATEGIQUE 4 – RENFORCER LA CAPACITE DE GESTION DE PROJETS

L'OEPP participe et héberge un certain nombre d'activités qui sont financées partiellement ou totalement par un budget autre que le budget du programme de travail de base et qui rendent compte séparément à leurs bailleurs de fonds. Par souci d'exhaustivité, de brefs résumés des principales réalisations sont inclus ici. Chaque projet est mentionné individuellement à la fois dans le budget et dans le rapport financier de l'OEPP.

L'OEPP reçoit de nombreuses demandes de participation à des consortiums de recherche, en particulier pour participer à la diffusion d'informations. Le Conseil de l'OEPP a approuvé en 2014 certains critères à appliquer lors de l'examen de ces demandes. C'est sur la base de ces critères que le Secrétariat de l'OEPP décide de rejoindre ou non les consortiums.

10.1 Euphresco

Le réseau Euphresco pour la coordination de la recherche phytosanitaire est financé conjointement par les pays membres de l'OEPP et d'autres organisations tant dans la région OEPP que dans d'autres régions. En 2021, l'Agence de quarantaine animale et végétale (République de Corée) et CABI ont accepté de se joindre au réseau. Leur adhésion est effective à partir du 2022-01-01.

En 2021, Euphresco a effectué son septième cycle d'appels à projets depuis que l'OEPP a pris en charge le rôle de coordination. 8 projets ont été commandés pour un montant total de 2,1 millions d'euros dont 25 % ont été engagés par des organisations extérieures au réseau. Depuis que le réseau est hébergé par l'OEPP, plus de 100 projets ont été lancés. Le réseau a été guidé tout au long de l'année par le Groupe de gestion du réseau, composé de représentants de huit membres du réseau Euphresco, qui se sont réunis cinq fois par visioconférence.

Les liens avec d'autres activités de l'OEPP ont été renforcés par l'inscription régulière à l'ordre du jour de chaque Panel d'un point sur les résultats importants de la recherche et les besoins de recherche à venir. Le personnel de l'OEPP a suggéré des sujets de recherche possibles pour de futurs projets de recherche basés sur les lacunes identifiées. L'OEPP est également devenue partenaire de certains des projets de recherche développés à partir de ces suggestions afin de contribuer et de suivre les développements. Le Directeur général a représenté les ORPV au sein du groupe de discussion de la CIPV sur la mise en œuvre du Cadre stratégique de la CIPV, y compris un point du Programme de développement sur la coordination de la recherche mondiale. Cela a permis à l'OEPP d'établir un lien entre Euphresco et la discussion au sein de la communauté de la CIPV sur le développement d'une coordination mondiale de la recherche dans le domaine phytosanitaire. L'OEPP a organisé un webinaire de la CIPV sur la télédétection dans le domaine phytosanitaire qui a offert à l'OEPP et à Euphresco une plateforme pour accroître leur visibilité. L'OEPP a contribué au webinaire Euphresco-CIHEAM sur les priorités de recherche des pays méditerranéens.

La réunion annuelle du Conseil d'administration d'Euphresco s'est tenue par visioconférence le 30 septembre 2021 immédiatement après le Conseil de l'OEPP.

Une évaluation de l'impact des travaux d'Euphresco a été réalisée en 2020. Une analyse des résultats et des recommandations a été entreprise. Des recommandations importantes à traiter à court terme ont été identifiées et un plan d'action a été approuvé par le Conseil d'administration.

Le site internet d'Euphresco est en cours de révision. Le Digital Research Object Portal sera utilisé pour récupérer et présenter des informations sur les activités d'Euphresco, y compris les projets de recherche. Des informations concernant des projets de recherche nationaux ont été saisies dans la base de données du projet.

Les options pour le financement durable du réseau à partir de 2022 ont été approuvées par le Conseil d'administration. Le Conseil de l'OEPP a accepté d'augmenter la contribution des pays membres de l'OEPP au financement d'Euphresco de 10 %, passant de 2 % de la contribution à l'OEPP à 2,2 %, ce qui a contribué à combler l'écart entre les revenus et les dépenses d'Euphresco. L'écart budgétaire a été comblé.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse : www.euphresco.net.

10.2 Unité de coordination pour les usages mineurs (MUCF)

L'OEPP héberge l'Unité de coordination pour les usages mineurs. En 2015, l'Unité a été financée pour une période initiale de trois ans par l'UE, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Depuis avril 2018, tous les États membres de l'UE et les pays européens qui ont des réglementations similaires pour les produits phytosanitaires ont été encouragés par le groupe de pilotage de MUCF à s'engager à financer le maintien de l'Unité. L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Irlande, la Lituanie, le Portugal, la République tchèque, la Slovaquie, la Suède et la Suisse ont contribué à son financement pour l'année 2021. Fin 2021, l'Italie a contribué au financement pour les années 2018, 2019 et 2020. Plus de 30 pays ont soutenu le travail technique de l'Unité (27 États membres de l'UE, le Royaume-Uni, la Norvège et la Suisse) et 285 experts (issus de ministères/gouvernements, associations de producteurs, universités) ont participé aux activités de l'Unité de coordination en 2021.

La MUCF a renforcé ses liens avec les activités de l'OEPP en participant régulièrement à des réunions spécifiques de l'OEPP pour informer et échanger sur le travail de l'Unité, notamment aux Panels et groupes d'experts sur les produits phytosanitaires. À deux reprises en 2021, la MUCF a accueilli et facilité les réunions de ses groupes d'experts sur les marchandises (CEG) et du groupe d'experts horizontal (HEG). Toutes les réunions se sont déroulées sous forme de vidéoconférences. L'Unité a accueilli huit CEG sur le riz, les champignons, les semences, les herbes et épices, les fruits et légumes, le houblon, le tabac et les plantes ornementales. Toutes les réunions des CEG se sont concentrées sur le partage et l'échange d'informations sur la disponibilité des substances actives dans les pays pour des combinaisons spécifiques de cultures et d'organisme nuisible. Les membres de la MUCF ont été informés des progrès du travail des CEG, pour la première fois par le biais d'une nouvelle lettre électronique appelée "EUMUDA latest News". Des mises à jour générales sur la MUCF et le travail sur les usages mineurs en Europe ont été partagées deux fois par le biais du bulletin d'information de la MUCF. En 2021, la MUCF a travaillé au développement technique et à la maintenance d'EUMUDA (base de données européenne sur les usages mineurs). Ainsi, une enquête a été menée afin de mettre à jour la liste des besoins et des priorités en matière d'usages mineurs et de recueillir des informations sur les critères de définition des cultures mineures et sur les listes nationales de cultures mineures et majeures. Les données sont maintenant disponibles pour 25 États membres de l'UE, la Macédoine du Nord, la Norvège et la Suisse et les informations mises à jour sont accessibles à l'adresse suivante : <https://www.eumuda.eu/>. Au total, 3 573 besoins groupés ont été enregistrés dans la base de données EUMUDA (https://www.eumuda.eu/database/table_minor_uses). Une note de priorité a été attribuée à chacun d'entre eux. Plus de 129 projets visant à répondre aux besoins en usages mineurs ont été décrits et avancés. En outre, le MUCF a travaillé à la finalisation d'un document contenant des informations complètes sur les procédures relatives aux usages mineurs conformément au Règlement européen (CE) 1107/2009.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse www.minoruses.eu.

10.3 EPPO-Q-bank

EPPO-Q-bank est une base de données comprenant des séquences génétiques d'organismes de quarantaine et des liens vers des spécimens physiques et des cultures dans des collections. La base de données Q-bank a d'abord été mise au point par les Pays-Bas avec un financement national. En 2018, après une large consultation de ses membres et experts, le Conseil de l'OEPP a décidé de la prendre en charge et de continuer à mettre à disposition les données de Q-bank, y compris les séquences génétiques, les protocoles de codes-barres ADN et les références aux collections physiques. Un projet de transfert et d'intégration des données dans les bases de données de l'OEPP sur trois ans a été convenu et un financement a été alloué à cette fin. Le transfert des données vers la nouvelle base de données EPPO-Q-bank a eu lieu et ce nouveau site a été mis en ligne le 1^{er} mai 2019. Les activités d'harmonisation du contenu et de la structure des données entre les disciplines se sont poursuivies en 2021, ainsi que la mise à jour du contenu de la base de données des différentes disciplines. De nouvelles séquences ont donc été ajoutées pour la bactériologie, l'entomologie, la mycologie et les plantes. Les documents permettant d'assurer la qualité établis par les gestionnaires néerlandais de la base de données avant la migration vers l'OEPP sont toujours en cours de révision et le travail reprendra en 2022. Suite aux résultats du projet financé par l'UE Q-Collect, il a été suggéré en 2015 que Q-bank pourrait être utilisée comme plateforme pour rassembler des informations sur le matériel biologique disponible en collection dans les laboratoires de diagnostic. Parce que cet objectif de EPPO-Q-bank ne peut être atteint que si les laboratoires de diagnostic qui possèdent des collections sont

disposés à partager des informations sur les espèces et les spécimens qu'ils détiennent et s'ils ont la capacité de fournir ces informations via EPPO-Q-bank, une enquête a été organisée à la fin de 2020. Les résultats ont été analysés et présentés au Groupe de travail en 2021 et il a été conclu que la création d'une base de données sur les collections devrait être reconsidérée à un stade ultérieur.

10.4 Codes OEPP

En décembre 2019, un deuxième accord de financement de l'UE couvrant une période de 3 ans et intitulé « Soutien de l'UE au maintien du contenu et à l'amélioration du contenu et du système des codes OEPP pour répondre aux nouveaux besoins de l'UE et du monde » a été signé entre l'OEPP et la Commission européenne. Dans le cadre du projet, 4518 codes supplémentaires ont été ajoutés en 2021, et d'autres améliorations ont été apportées au système de codage. Ce projet s'est terminé en décembre 2021 et a donné lieu à la création de plus de 13 800 nouveaux codes OEPP, à de nombreuses mises à jour de la taxonomie, à la création de nouveaux codes "non taxonomiques" pour répondre aux besoins de la classification harmonisée OEPP des utilisations des produits phytosanitaires, et au lancement d'une lettre d'information mensuelle adressée aux utilisateurs des codes OEPP.

10.5 Projet de l'UE sur les ARP

Depuis 2018, l'OEPP est partenaire d'un projet financé par l'UE intitulé « Évaluation des risques liés aux espèces exotiques envahissantes (IAS-RA) ». Le projet est dirigé par l'Agence de l'environnement autrichienne. En 2021, une évaluation du risque phytosanitaire a été conduite sur *Delairea odorata* (une espèce ornementale qui peut présenter un comportement envahissant). Sur la base de cette évaluation des risques, il pourrait être envisagé en 2022 d'inscrire cette espèce sur la Liste des espèces envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne.

10.6 Projets de recherche

En 2021, l'OEPP a participé en tant que partenaire à deux projets financés par l'UE dans le cadre du programme européen de recherche et d'innovation Horizon 2020 (voir tableau ci-dessous). Des membres du Secrétariat de l'OEPP ont en outre siégé aux comités consultatifs ou de parties prenantes pour d'autres projets de recherche Horizon 2020.

10.6.1 XF-ACTORS

Le projet XF-ACTORS était censé se terminer en 2020, mais en raison des retards causés par les restrictions dues à la COVID-19, ce projet a été prolongé jusqu'au 2021-04-30. XF-ACTORS a pour objectif de répondre, par une approche de recherche multidisciplinaire, au besoin urgent d'améliorer la prévention, la détection précoce et la lutte contre *Xylella fastidiosa*. L'OEPP a participé à l'harmonisation et à la validation des procédures de diagnostic de *X. fastidiosa*, ce qui est étroitement lié aux activités existantes de l'OEPP sur les protocoles de diagnostic. À partir de mai 2018, l'OEPP a également dirigé le work package couvrant le développement d'un portail "open data" (permettant d'acquérir de l'expérience sur ce qui pourrait devenir un rôle à plus long terme pour Euphresco ou l'OEPP) et le développement d'un programme volontaire de certification des végétaux destinés à la plantation. Les résultats de XF-ACTORS ont été utilisés pour préparer une révision du protocole de diagnostic de l'OEPP sur *Xylella fastidiosa* qui devrait être approuvé en 2022. Le Digital Research Object Portal sera hébergé sur le site web d'Euphresco pour référencer les objets numériques produits dans le cadre des activités d'Euphresco. Les possibilités de référencer des objets numériques provenant d'autres activités de recherche sont actuellement étudiées.

10.6.2 VALITEST

L'objectif du projet était d'améliorer la fiabilité des diagnostics phytosanitaires. L'OEPP dirigeait le work package sur la communication et la formation. L'OEPP a plus particulièrement coordonné l'organisation de trois séries de webinaires et d'activités de formation en ligne qui ont lieu en 2021 sur le concept de validation, l'organisation d'études de performance des tests, et sur l'élaboration, la validation et l'utilisation en routine des tests de séquençage haut débit. Les documents relatifs à ces activités de formation sont disponibles sur le site internet de VALITEST (https://www.valitest.eu/training/activities_and_webinars#id1). En outre, les résultats de ce projet ont été utilisés pour rédiger de nouvelles normes (à savoir sur la production de matériel de référence qui a été approuvé en septembre 2021, et sur l'utilisation et la validation des tests de séquençage à haut débit) et pour mettre à jour la norme PM 7/122 *Directives pour l'organisation de comparaisons interlaboratoires par les*

laboratoires de diagnostic phytosanitaire. Enfin, de nouveaux développements de la section pour les données de validation dans la base de données de l'OEPP sur le diagnostic (<https://dc.eppo.int/>) ont été effectués, en particulier le transfert de toutes les données de validation dans la nouvelle base de données.

10.7 Fiches informatives de l'OEPP et atelier sur l'agrile du frêne

En mars 2020, un accord de financement a été signé entre l'OEPP et la Commission européenne pour couvrir deux actions distinctes : la révision des fiches informatives de l'OEPP pour 321 organismes nuisibles réglementés et l'organisation d'un atelier sur *Agrilus planipennis*. En raison de la COVID-19, l'atelier sur *A. planipennis* a été reporté à 2022. Concernant la révision des fiches informatives de l'OEPP, il s'agit d'un projet de grande envergure dans lequel les experts révisent les fiches informatives ou en préparent de nouvelles lorsque nécessaire. Ce projet a également permis de créer des fiches informatives dynamiques dans lesquelles les sections sur l'identité de l'organisme nuisible, la gamme d'hôtes et la répartition géographique sont automatiquement générées par la base de données de l'OEPP (EPPO Global Database, <https://gd.eppo.int>). Ces sections des fiches informatives et la base de données de l'OEPP seront donc mises à jour simultanément. En 2021, 68 fiches informatives nouvelles ou révisées ont été publiées. L'accord de financement (SI2.823766 EPPO datasheets/EAB workshop) couvrira au maximum 50 % des coûts éligibles de l'OEPP jusqu'à un montant maximum de 250 000 EUR sur la durée du projet qui couvre une période de 54 mois (de mars 2020 à septembre 2024).

Titre et site internet	Financeurs	Objectifs	Dates de début et de fin
XF-ACTORS www.xfactorsproject.eu/	UE	Recherche européenne sur <i>Xylella fastidiosa</i>	2016/11/01 - 2020/10/31 prolongé jusqu'au 2021/04/30
VALITEST https://www.valitest.eu/	UE	Améliorer la fiabilité du diagnostic phytosanitaire	2018/05/01 2021/10/31
Fiches informatives de l'OEPP et atelier sur l'agrile du frêne	Co-financement UE/OEPP	Réviser les fiches informatives de l'OEPP Organiser un atelier sur EAB	2020/04/01 2024/09/01

11 OBJECTIF STRATEGIQUE 5 – AMELIORER LES PROCESSUS

L'OEPP a poursuivi son approche évolutive pour améliorer les processus administratifs et techniques en 2021. Les membres du personnel ont été encouragés à suivre les procédures internes et celles-ci ont été révisées afin de parvenir à une application plus harmonisée sans charge administrative inutile. Les procédures d'enregistrement et de comptabilisation du temps et des budgets pour les projets ont été mises en œuvre pour améliorer la chaîne des responsabilités et la transparence.

L'amélioration des procédures administratives a été ralentie en raison de la pandémie de COVID-19, ce qui a obligé le Secrétariat de l'OEPP à élaborer des procédures de prévention contre la COVID-19 pour le travail au bureau, ainsi que des règles pour le télétravail. Selon la situation liée à la COVID-19, les membres du personnel n'étaient pas tenus de travailler au bureau ou étaient censés travailler un certain nombre de jours par semaine dans le bureau pour faciliter l'interaction entre les membres du personnel.

L'expérience acquise ces dernières années avec différentes configurations de prise de décision et de consultation entre les réunions en présentiel a été très utile en 2021 alors que seules les visioconférences étaient possibles (dans presque tous les cas). Les réunions en visioconférence ont montré l'avantage à travailler avec des gens qui se connaissent déjà grâce à des contacts interpersonnels établis lors de réunions en présentiel, et la nécessité d'être ensemble dans la même pièce pour parvenir à un consensus sur des problèmes litigieux ou techniquement complexes. Des réunions en présentiel sont également nécessaires afin d'échanger des informations de manière informelle, de créer des réseaux et de permettre aux nouveaux membres de se familiariser avec les autres membres du Panel et avec le mode de fonctionnement des Panels. Seules deux réunions du Panel ont pu être organisées en personne et pour ces deux réunions, certains membres du Panel se sont connectés à distance.

12 OBJECTIF STRATEGIQUE 6 – ASSURER L’AVENIR DE L’OEPP

12.1 Direction et personnel

L'équipe de direction, composée de trois personnes, s'est réunie à intervalles réguliers tout au long de l'année pour discuter plus en détail des problématiques liées à la COVID-19 en relation avec les activités de l'OEPP, des questions de management, des finances et de la stratégie, ainsi que la politique concernant les réunions de l'OEPP une fois les restrictions liées à la COVID-19 levées.

Le départ à la retraite d'un membre du personnel en 2021, un autre au début de 2022 et d'autres à venir dans les années suivantes ont et auront un impact sur la continuité du travail au sein du Secrétariat de l'OEPP. Une mise à jour du projet de planification de la relève a donc été présenté au Comité exécutif, comportant un budget au sein du Compte spécial de projet. Ce budget permettra d'assurer une période commune de formation entre l'arrivée des personnes nouvellement recrutées et les départs. L'Administratrice a élaboré plusieurs procédures et listes de contrôle pour transférer le travail à un successeur au début de 2022. En 2021, des efforts réguliers de la part du personnel ont été entrepris afin de partager au maximum leurs activités et d'assurer un transfert de l'expertise, de sorte que, pour la plupart des activités et des différents domaines d'activité de l'OEPP, plus d'une personne est impliquée et les connaissances et l'expertise sont partagées, ce qui facilite le transfert du travail si un membre du personnel quitte le Secrétariat. De la même façon, le personnel administratif a partagé plus de tâches afin de réduire au maximum la vulnérabilité du Secrétariat en cas d'absence ou de départ d'un membre du personnel administratif.

Les équipes administratives et informatiques ont continué d'apporter un soutien précieux aux adjoints scientifiques, répondant ainsi à la nécessité de disposer de systèmes efficaces et fiables, tout en permettant au personnel scientifique de consacrer une majeure partie de leur temps aux activités techniques de l'Organisation. Ce soutien était essentiel pour reprendre le travail au bureau en appliquant les restrictions liées à la COVID-19 en 2021. Le télétravail a été facilité par des logiciels permettant d'établir de bons contacts internes et externes. De plus, lorsque cela était encore nécessaire, car ils n'avaient pas été fournis en 2020, des équipements supplémentaires, notamment des écrans et d'autres matériels informatiques, ont été mis à disposition pour faciliter ce télétravail.

L'OEPP a fait de nouveaux progrès en 2021 dans la mise en œuvre de la réglementation en matière de protection des données (dans le cadre du nouveau règlement général sur la protection des données de l'UE). La mise en œuvre de cette réglementation a été poursuivie, et davantage de processus ont été formalisés.

12.2 Finances

Un résultat financier positif a été signalé pour 2020, permettant au Secrétariat de proposer au Conseil en 2021 un transfert de fonds vers le Compte spécial de projet. La partie de l'excédent qui résulte de la réduction des frais de voyage a permis d'offrir aux pays membres la possibilité de réduire leur paiement de la contribution pour 2022. Le niveau de recettes de projets (qui sont des recettes imprévisibles) a également contribué au résultat positif en 2020. Lors de l'établissement du budget, seules les recettes garanties issues des projets sont prises en compte.

Le Conseil a accepté une augmentation de 0,5 % de la contribution au budget de l'OEPP et une augmentation supplémentaire de 0,2 % de la contribution de l'OEPP à transférer à Euphresco en tant que contribution des pays de l'OEPP. Cette augmentation totale de 0,7 % des contributions, a porté le total des recettes prévues pour 2022 à 2 066 025 EUR (169 unités de contribution x 12 825 EUR d'unité de contribution en EUR).

Conformément à la stratégie quinquennale, le partage de certains coûts avec des projets a permis à l'OEPP de faire davantage pour répondre aux besoins prioritaires de ses membres malgré des augmentations limitées des contributions.

Le Secrétariat a continué de travailler au recouvrement des contributions extrabudgétaires pour le siège de l'OEPP de la part des membres qui n'ont pas encore indiqué quand ils ont l'intention de payer, y compris par le biais de contacts avec les ambassades de ces pays à Paris. L'Ouzbékistan a payé sa contribution au siège de l'OEPP. Le prêt pour l'achat du siège a fini d'être remboursé en juin 2020. Les fonds restants, y

compris une contribution considérable faite à partir de la réserve de l'OEPP au moment de l'achat, ont été mis de côté pour l'entretien et la rénovation des locaux qui sont en attente d'une décision et d'une action ultérieure de la copropriété.

12.3 Siège

Le bâtiment s'avère toujours globalement bien adapté et bien situé pour répondre aux besoins de l'Organisation. Cependant, certaines caractéristiques telles que le système de chauffage, de climatisation et les fenêtres à simple vitrage, qui étaient déjà anciennes au moment du déménagement en 2010, continuent à susciter des inquiétudes. Les projets de rénovation se poursuivent, en consultation avec la copropriété, tant sur les améliorations au bâtiment en tant que tel, pour le système de chauffage central et l'isolation, que sur les demandes spécifiques des propriétaires, comme l'OEPP, pour les radiateurs, le double vitrage et la climatisation. La copropriété a donné son accord fin 2020 pour la mise en œuvre des rénovations structurelles au bâtiment. Toutes les procédures administratives ont commencé, mais le début effectif des travaux a été retardé en raison des objections de quelques propriétaires d'appartements dans l'immeuble. Ce problème devait être résolu au premier semestre 2021, mais il était toujours en cours au début de 2022. Espérons que ce problème pourra être résolu lors de la réunion annuelle de la copropriété en avril 2022 afin que les travaux puissent commencer au second semestre 2022.

13 RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE L'OEPP EN 2021

13.1 Par le Conseil sur recommandation du Groupe de travail sur les produits phytosanitaires

13.1.1 Normes OEPP PP 1 : Évaluation biologique des produits phytosanitaires

Aux Gouvernements Membres, d'utiliser les huit normes OEPP suivantes dans le cadre de l'évaluation biologique des produits phytosanitaires à des fins d'homologation :

Normes spécifiques sur l'évaluation biologique des produits phytosanitaires (série PP 1) :

Nouvelles normes :

PP 1/324 (1) *Pucerons du colza d'hiver, y compris les pucerons vecteurs de virus*

Normes révisées :

PP 1/65 (4) *Mildious des légumes*

PP 1/78 (4) *Maladies des racines, des tiges, des feuilles et des siliques du colza*

PP 1/103 (3) *Phytophthora spp. transmis par le sol aux cultures de légumes-fruits (Solanaceae et Cucurbitaceae) et de légumineuses*

PP 1/303 (2) *Évaluation biologique des produits pour la lutte contre les maladies du bois de la vigne en vignoble*

PP 1/313 (2) *Halyomorpha halys*

PP 1/185 (3) *Régulation de la croissance de l'olivier (sauf contrôle des drageons)*

Normes générales sur l'évaluation biologique des produits phytosanitaires :

Normes révisées :

PP 1/181 (5) *Conduite des essais d'évaluation biologique et présentation des rapports*

PP 1/248 (3) *Harmonisation de la classification et codage des usages de produits phytosanitaires*

Ces normes seront publiées dans le *Bulletin OEPP 52* (1) et sont disponibles pour les abonnés dans la base de données en ligne <http://pp1.eppo.int/>

13.2 Par le Conseil sur recommandation du Groupe de travail sur les mesures phytosanitaires

13.2.1 Normes OEPP PM 1 : Mesures phytosanitaires générales

Aux Gouvernements Membres, de prendre en compte dans leurs réglementations phytosanitaires nationales :

Révision de la norme OEPP PM 1/2 des listes OEPP A1 et A2 des organismes nuisibles recommandés pour réglementation en tant qu'organismes de quarantaine : révision de l'annexe de la norme PM 1/2 par :

- L'ajout des organismes suivants à la *Liste des organismes nuisibles recommandés pour réglementation* :
 - Organismes absents de la région (A1): *Chrysobothris femorata*, *C. mali*, *Orgyia leucostigma*,
 - Organismes présents dans la région (A2) : *Celastrus orbiculatus*, *Xanthomonas citri* pv. *fuscans*¹
- La suppression des organismes suivants de la Liste des organismes nuisibles recommandés pour réglementation :
 - Organismes absents de la région (A1) : *Citrus tatter leaf virus* (CTLV)¹
- Le transfert de la Liste A1 à la Liste A2: *Anoplophora glabripennis*, *Aromia bungii*, *Spodoptera frugiperda*
- Le transfert de la Liste A2 à la Liste A1: *Blueberry leaf mottle virus* (BLMoV)¹
- Le changement de nom d'*Eichhornia crassipes* par *Pontederia crassipes*¹ dans la Liste A2.

¹ suite à des changements taxonomiques

La norme OEPP PM 1/2 (30) *Listes A1 et A2 des organismes nuisibles recommandés pour réglementation en tant qu'organismes de quarantaine* (version 2021) est publiée sur le site de l'OEPP (<http://www.eppo.int>). L'introduction et l'annexe ont été révisées.

13.2.2 Normes OEPP PM 3 : Procédures phytosanitaires

Aux Gouvernements Membres de prendre en compte, dans leurs réglementations phytosanitaires nationales, les nouvelles normes OEPP suivantes :

Nouvelles normes :

- PM 3/92 (1) *Inspection des envois de légumes et fruits frais pour les mouches des fruits*
- PM 3/93 (1) *Gestion du risque phytosanitaire lié au mouvement de sol associé aux cultures racinaires et pomme de terre, pour la culture de pomme de terre.*

Normes révisées :

- PM 3/68 (2) Tests de variétés de pommes de terre pour évaluer leur résistance à *Globodera rostochiensis* et *Globodera pallida*
- PM 3/76 (2) *Arbres de Malus, Pyrus, Cydonia et Prunus spp. - Inspection des lieux de production*
- PM 3/78 (2) *Inspection des envois de semences et de grain de céréales*
- PM 3/80 (2) *Inspection des envois de semences de Solanum lycopersicum et ses hybrides*

Ces normes ont été publiées dans le *Bulletin OEPP* **51** (3).

13.2.3 Normes OEPP PM 5 - Directives pour l'analyse du risque phytosanitaire

Aux Gouvernements membres d'utiliser la norme OEPP suivante lors de l'analyse du risque phytosanitaire (PRA) :

PM 5/10 (1) *Directives sur la conception et la mise en œuvre d'une zone tampon*

Cette norme est publiée dans le *Bulletin OEPP* **51** (3).

13.2.4 Normes OEPP PM 6 - Utilisation sûre de la lutte biologique

Aux Gouvernements Membres de prendre en compte, dans leurs réglementations phytosanitaires nationales, les normes OEPP suivantes :

- PM 6/3(5) *Agents de lutte biologique d'utilisation sûre dans la région OEPP*

Cette norme est publiée dans le *Bulletin OEPP* **51** (3).

13.2.5 Normes OEPP PM 7 - Protocoles de diagnostic pour les organismes réglementés

Aux Gouvernements Membres de prendre en compte, dans leurs réglementations phytosanitaires nationales, les nouveaux protocoles de diagnostic OEPP suivants :

Nouvelle norme (approuvée par le Conseil)

PM 7/147 (1) *Directives pour la production de matériel biologique de référence*

Normes révisées (approuvées par le Conseil)

PM 7/84 (3) *Exigences de base pour la gestion de la qualité dans les laboratoires de diagnostic des organismes nuisibles*

PM 7/98 (5) *Exigences spécifiques pour les laboratoires se préparant à l'accréditation pour une activité de diagnostic phytosanitaire*

Nouvelles normes (adoptées selon la procédure accélérée) :

- PM 7/148 (1) *Directives pour la gestion des collections de nématodes utilisées pour la production et le maintien de matériel de référence*
- PM 7/149 (1) *Anoplophora glabripennis* et *Anoplophora chinensis*
- PM 7/150 (1) ‘*Candidatus Phytoplasma phoenicium*’

Normes révisées (adoptées selon la procédure accélérée) :

- PM 7/064 (2) *Xanthomonas arboricola* pv. *pruni*
- PM 7/121 (2) ‘*Candidatus Liberibacter africanus*’, ‘*Candidatus Liberibacter americanus*’ et ‘*Candidatus Liberibacter asiaticus*’
- PM 7/099 (2) *Clavibacter insidiosus*
- PM 7/030 (3) *Beet necrotic yellow vein virus*
- PM 7/120 (2) *Pseudomonas syringae* pv. *actinidiae*
- PM 7/020 (3) *Erwinia amylovora*
- PM 7/094 (2) *Hirschmanniella* spp.
- PM 7/053 (2) *Liriomyza* spp.
- PM 7/40 (5) *Globodera rostochiensis* and *Globodera pallida*
- PM 7/21 (3) *Ralstonia solanacearum*, *R. pseudosolanacearum* et *R. syzygii* (*Ralstonia solanacearum* species complex)

Ces normes ont été publiées dans le *Bulletin OEPP* **51** (2) et (3) et **52** (1) et (2).

13.2.6 Normes OEPP PM 8 : Mesures phytosanitaires par marchandises

Aux Gouvernements membres, de tenir compte, dans les mesures phytosanitaires nationales qu’ils utilisent ou exigent pour les plantes et produits végétaux faisant l’objet d’un commerce international, des nouvelles Normes OEPP suivantes :

Nouvelles normes :

- PM 8/13 (1) *Acer*
- PM 8/14 (1) *Platanus*
- PM 8/15 (1) *Tilia*

Ces normes ont été publiées dans le *Bulletin OEPP* **52** (1).

13.2.7 Normes OEPP PM 9 : Systèmes de lutte nationaux réglementaires

Aux Gouvernements Membres d’utiliser, lors de la mise en œuvre des procédures officielles pour la lutte officielle contre des organismes nuisibles recommandés pour réglementation concernés, les nouvelles normes OEPP suivantes :

Nouvelle norme :

- PM 9/31 (1) *Ambrosia trifida*

Normes révisées :

- PM 9/7 (2) *Ambrosia artemisiifolia*
- PM 9/8 (2) *Pontederia crassipes*

Ces normes ont été publiées dans le *Bulletin OEPP* **51** (3)

Retrait des normes OEPP suivantes :

Tomato ringspot nepovirus sur arbres fruitiers et vigne. Méthodes d’inspection et de test (PM 3/32, suite à la mise à jour de PM 3/76 et PM 3/85)

Autres virus des *Malus* et des *Prunus*. Méthodes d’inspection et de test (PM 3/33, suite à la mise à jour de PM 3/76)

Annexe 1 – Calendrier de l'OEPP pour 2021

I Executive Committee / Comité Exécutif

1.	Executive Committee / Comité Exécutif	02-03	Video conference
2.	Executive Committee / Comité Exécutif	05-26/27	Video conference
3.	Executive Committee / Comité Exécutif	07-20	Video conference
4.	Executive Committee / Comité Exécutif	09-27	Video conference

II Council/ Conseil

1.	70th Council / 70e Conseil	09-28/29	Video conference
----	----------------------------	----------	------------------

III Workshops and Conferences / Ateliers et Conférences

1.	IYPH Conference POSTPONED		
2.	Workshop on Adoption of Digital Technology for Data Generation for the Efficacy Evaluation of PPP POSTPONED		
3.	Workshop for Phytosanitary Inspectors / Atelier pour inspecteurs phytosanitaires POSTPONED		

IV Working Parties/ Groupes de travail

1.	Plant Protection Products / Produits phytosanitaires	06-14/15	Video conference
2.	Phytosanitary Regulations / Réglementation phytosanitaire	06-16/18	Video conference

V Panels and Expert Working Groups / Panels et groupes d'experts

1.	Global Phytosanitary Affairs / Panel sur les affaires phytosanitaires mondiales	01-26/28	Video conference
2.	Panel on plant protection information / Panel sur l'information en protection des plantes	11-02/03	Video conference
3.	Phytosanitary measures for potato / Mesures phytosanitaires pour la pomme de terre	02-16/18	Video conference
4.	Diagnostics and Quality Assurance / Diagnostics et assurance qualité	03-09/12 & 03-22	Video conference
5.	Quarantine Pests for Forestry / Organismes de quarantaine forestiers	04-13/15	Video conference
6.	Harmonization of data on plant protection products (EPPO Codes) / Harmonisation des données sur les produits phytosanitaires (Codes OEPP)	02-09/10	Video conference
7.	Diagnostics in Entomology / Diagnostic en entomologie	05-18/19	Video conference
8.	General Standards / Normes générales pour l'évaluation biologique	03-10/12	Video conference
9.	Herbicides-PGRs/Herbicides-Régulateurs de croissance	02-24	Video conference
10.	Phytosanitary measures / Mesures phytosanitaires	04-14/16 & 05-17	Video conference
11.	Global Phytosanitary Affairs / Panel sur les affaires phytosanitaires	03-30/31	Video

	mondiales	& 04-02	conference
12.	Panel on Diagnostics in Nematology / Panel OEPP sur le Diagnostic en Nématologie	04-07/08	Video conference
13.	Extrapolation Database / Base de données sur l'extrapolation	05-11 & 10-19/20	Video conference
14.	Panel on Invasive Alien Plants/Panel sur les plantes exotiques envahissantes	05-07/09	Video conference
15.	Global Phytosanitary Affairs / Panel sur les affaires phytosanitaires mondiales	09-09/10	Video conference
16.	Resistance to PPPs / Résistance concernant les produits phytosanitaires	09-15/17	Video conference
17.	Biological control agents (EPPO/OIBC) / Agents de lutte biologique (OEPP/OILB)	10-12/13	Video conference
18.	Phytosanitary measures / Mesures phytosanitaires	10-05/07	Athens (GR)
19.	Fungicides-Insecticides / Fongicides Insecticides	11-23/25	Video conference
20.	Phytosanitary Inspections / Inspections phytosanitaires	12-14/15	Video conference

Annexe 2 – Autres réunions auxquelles le Secrétariat a participé en 2021

[Pour la liste de ces réunions, voir l'annexe 2 du rapport annuel en version anglaise]
<https://onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1111/epp.12895>